

**Cette CAPA relative à l'étude de l'avancement des professeurs certifiés restera dans les annales de notre système comme le marqueur d'un changement majeur dans la carrière des enseignants.**

En effet, avec la mise en place des accords PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération) signés par une majorité d'organisations syndicales dont l'UNSA, l'ensemble des éléments qui constituent une carrière de fonctionnaire seront modifiés :

**Les modalités d'avancement :**

\* Finie l'incompréhension des trois rythmes d'avancement vécue comme une injustice. Désormais le rythme d'avancement sera le même pour tous.

\* Finie la liaison évaluation / avancement.

Désormais, l'avancement sera déconnecté en grande partie de l'évaluation.

**Les modalités d'évaluation :**

\* Finie l'inspection plus souvent vécue comme une épreuve que comme un rendez-vous d'évaluation formative de nos pratiques professionnelles.

Désormais des visites d'évaluation conseil régulières, ponctuées de rendez-vous carrière annoncés, planifiés pour tous à des moments clé de la carrière.

**La rémunération :**

\* Gelé depuis trop longtemps, le point d'indice a été revalorisé.

\* Dans le même temps les grilles indiciaires seront redéfinies et mises en place à la rentrée 2017, se traduisant pour tous par une augmentation de rémunération non négligeable.

Parmi ce qu'il reste à établir, le SE-Unsa sera particulièrement attentif aux 3 items suivants qui seront déterminants pour nos carrières :

- **La grille d'évaluation pour les enseignants, professeurs documentalistes, CPE** qui partagera l'évaluation entre l'observation en classe et l'action de l'enseignant hors la classe.
- **La trame du document d'appui pour l'entretien lors du RDV de carrière** avec le chef d'établissement qui devra permettre à chaque enseignant et CPE de bénéficier d'une évaluation formative sur sa manière de servir, ainsi que d'une projection sur la suite de la carrière.
- **Les taux de promus et promouvables** avec les modifications des plages d'appel et l'engagement du maintien du nombre de promotions.

**Le SE-Unsa rappelle ainsi son engagement pour un syndicalisme réformiste. Ceux qui pensent que ce protocole PPCR n'est pas une avancée auront – peut-être - tout le loisir de maugréer une véritable politique d'austérité dans le quinquennat à venir.**

**Barres correspondant aux barèmes des derniers promus au grand choix et au choix**

| ECHELON           | GRAND CHOIX                       | CHOIX                                     |
|-------------------|-----------------------------------|---|
| 5 <sup>ème</sup>  | 76.30<br>(+ ancienneté d'échelon) |   |
| 6 <sup>ème</sup>  | 79.00<br>(+ date de naissance)    | 76.10                                     |
| 7 <sup>ème</sup>  | 82.00<br>(+8 ans ½ dans le corps) | 79.00<br>(+ date de naissance)            |
| 8 <sup>ème</sup>  | 84.90                             | 81.00<br>(+ ancienneté d'échelon)         |
| 9 <sup>ème</sup>  | 86.50<br>(+ ancienneté d'échelon) | 83.50<br>(+ ancienneté d'échelon)         |
| 10 <sup>ème</sup> | 88.00<br>(+ ancienneté d'échelon) | 85.00<br>(+ 18 ans 10 mois dans le corps) |
| 11 <sup>ème</sup> | 89.00<br>(+ mode d'accès échelon) | 86.00<br>(+ ancienneté d'échelon)         |